

**Z.A.C. DE FLORY (EUROFLORY PARC)  
A BERRE L'ETANG**

**Avenant n° 47 au cahier des charges de cession ou de location de terrains**

Le présent avenant est établi conformément aux dispositions de l'article 3 du dit cahier des charges.

Il concerne la surface de plancher (SHON) attribuée aux parcelles visées **ci-dessous par la Cession à la société SCI GOODMAN BERRE LOGISTICS ou à la société qu'elle souhaitera y substituer**, visée dans la délibération ECO 006-3415/18/BM du 15 février 2018, intitulée « Vente d'un terrain sur le Parc d'Activités Euroflory à Berre l'Etang à la SCI Goodman Berre Logistics ».

**Lot**

**Le lot visé par le présent avenant est celui figurant au plan de vente joint en annexe, d'une superficie totale de 17 386 m<sup>2</sup>.**

**Désignation cadastrale :** le lot visé au présent avenant est issu des parcelles cadastrées section CV 243, CV 258, CV 263, CV 281, CV 286, CV 289.

**Surface totale :** 17 386 m<sup>2</sup>

**Surface de plancher (SHON) attribuée :** 8.955 m<sup>2</sup>.

Toutes les autres dispositions du cahier des charges de cession ou de location des terrains restent applicables.

Fait à Marseille et approuvé le

**Jean-Claude GAUDIN**  
**Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Coupe AA  
ECH : 1/ 200

Coupe DD  
ECH : 1/ 200

Coupe BB  
ECH : 1/ 200

Coupe CC  
ECH : 1/ 200

Plateforme 38.50 environ

NIVEAU FINI  
±0.00 = +43.87 environ

C1

Maitre d'Ouvrage:  
**Goodman**  
Entrepôt Panzani

Projet:  
Extension d'un bâtiment  
à usage de plate-forme logistique

Parc d'Activités EUROFLEURY  
13130 BERRE L'ETANG

Pré-étude Terrassements

**PLAN DE VOIRIE**  
Solution retenue  
Remblai parcelle voisine 38 50

Plan N°	VRD 01
Indice	
DATE:	16-04-2018
ECH :	1/ 500

**GSE** Ensemble, créons de la valeur

Tel +33 (0)4 90 23 74 00  
www.GSEGROUP.COM

C.A. :	Dessiné par :	Fichier :
N° Affaire	Phase	Lot
	A P S	2 0 2

Ce document ne peut être utilisé, communiqué ou reproduit sans l'autorisation écrite de GSE ou de tout autre intervenant responsable de son élaboration.

Reçu au Contrôle de légalité le 10 Juillet 2018

